

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

**MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT ET OBLIGATIONS
DE PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL - (N° 200)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 310

présenté par

M. Chassaigne, M. Carvalho, M. Asensi, Mme Buffet, Mme Fraysse, M. Bocquet, M. Candelier,
M. Charroux, M. Dolez et M. Sansu

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Les articles L. 442-3-1 et L. 442-3-2 du code de la construction et de l'habitation sont abrogés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement proposent la suppression du dispositif BOUTIN d'expulsion des locataires solvables en cas de sous-occupation d'un logement social. L'amendement procède également à la suppression des mesures de précarisation locative par l'instauration de contrats de trois ans non-renouvelables en lieu et place de contrats à durée indéterminée.

Ces dispositifs coercitifs, parce qu'ils réduisent la mixité sociale dans l'habitat, doivent être abrogés.